



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

**Jean-Paul LECOQ**

*Député de Seine-Maritime*

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

[Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Monsieur Olivier WANBECKE**  
**Directeur académique des services de**  
**l'Éducation nationale**  
**5 place des Faienciers**  
**76037 ROUEN CEDEX**

Le Havre, le 24 avril 2019.

Objet : Projet de carte scolaire 2019, situation de l'école élémentaire Edouard Herriot au Havre

Monsieur le Directeur académique,

Comme vous le savez, depuis plusieurs semaines un grand nombre de parents d'élèves de l'école élémentaire Edouard-Herriot du Havre sont mobilisés face au projet de retrait d'un poste d'enseignant à la rentrée, tel qu'actuellement envisagé par le projet de carte scolaire 2019 établi par vos services.

Lors de notre rencontre du 8 mars dernier suite à votre prise de fonction, je vous ai précisé que mes interventions dans ce domaine ne sont pas systématiques.

Je comprends en effet parfaitement que la gestion des ressources allouées par le ministère à notre académie nécessite d'ajuster au mieux les moyens, que je continue d'ailleurs de juger insuffisants malgré les explications fournies, aux besoins pour maintenir des classes à effectif raisonnable, tout en soutenant l'effort à consacrer aux établissements situés dans le réseau d'éducation prioritaire.

Et par conséquent, sous réserve de préserver un nombre d'élèves par classe propice à un enseignement et à un accompagnement individuel de qualité, je comprends qu'une école voyant ses effectifs diminuer se voit retrancher une classe.

Sauf que tel n'est pas le cas pour l'école Edouard-Herriot qui, malgré une stabilité prévisionnelle de ses effectifs, est l'objet d'un retrait de poste.

Comment parents et enseignants peuvent-ils comprendre une telle situation, surtout dans un contexte où le ministère comme le Président de la République ne cessent d'annoncer un effort accru en direction de l'enseignement du premier degré ?

De là à considérer que la poursuite du dédoublement bénéfique des classes de Cp et de CE1 en REP se fasse en rognant les moyens alloués à d'autres écoles, et par conséquent au prix d'une augmentation du nombre d'élèves de leurs classes, il n'y a qu'un pas.

J'ai pris le temps et le soin, au-delà des éléments statistiques transmis par vos services concernant le projet de carte scolaire, et avant de vous écrire, de me faire préciser la situation de cette école dont les spécificités me conduisent, en complément de l'argument précédemment développé, à vous demander de renoncer à ce retrait de poste.

En effet, je constate dans ses effectifs, un nombre relativement important d'enfants nécessitant un accompagnement spécifique au regard de leur handicap, et ce conformément aux orientations gouvernementales pour favoriser l'inclusion scolaire. Un accompagnement qui, pour certains s'est mis en place tardivement avec des Auxiliaires de Vie Scolaire récemment nommés.

Une diminution, à la rentrée, du nombre d'enseignants dans cette école n'irait pas dans le sens d'un soutien optimal apporté aux élèves en situation de handicap.

Par ailleurs, et c'est une spécificité havraise qui remonte aux orientations prises par les municipalités successives dès les années 50, le centre-ville ouest du Havre dans lequel se situe cette école, accueille un important parc de logements sociaux. Bien entendu, au regard du reste de l'habitat présent dans ce quartier, les éléments statistiques globaux ne traduisent pas une fragilité sociale des familles comme nous pouvons le noter dans les quartiers où les écoles sont intégrées au réseau d'éducation prioritaire.

Il n'empêche, les difficultés sociales ou culturelles du reste, puisque de nombreuses familles ont une double culture, d'une partie des habitants de ce quartier impactent fatalement les enfants concernés. Tout comme la multiplication des familles monoparentales. Une école qui accueille également des enfants placés en foyer.

Cette mixité constitue indéniablement un atout, mais elle ne peut se permettre de faire les frais d'arbitrages visant à diminuer les moyens d'enseignement.

Enfin, sauf erreur de ma part, j'observe un écart relativement important, supérieur à une demi-classe, entre les prévisions d'effectifs de la rentrée 2018 (240) et la réalité des effectifs actuels (256). Or, les documents transmis par vos services pour projeter la carte scolaire 2019 se basent sur l'effectif théorique de septembre 2018 et non sur l'effectif réel de cet établissement. Il en résulte des calculs faussés de moyenne d'élèves par classe pour la rentrée 2018 comme pour la rentrée 2019.

De même, l'effectif prévisionnel de la rentrée annoncé en Conseil d'école semble différent de celui indiqué par vos services dans les états transmis.

Je ne comprends pas ces différences qui n'aident pas à appréhender la situation réelle de cette école.

Dans l'attente d'une révision des mesures envisagées pour cette école pour la prochaine rentrée,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur académique, en l'expression de ma haute considération.



Jean-Paul LECOQ

**Contacts utiles :**

- [jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr](mailto:jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr)  
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre  
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD  
[sebastien.giard@clb-an.fr](mailto:sebastien.giard@clb-an.fr)  
Téléphone : 06.81.33.71.81